

**COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DECEMBRE 2008**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 15 décembre 2008 sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÛN, Maire.

Présents : Gilles SALAÛN, Jean-Pierre AUBERT, Eugène THOMAS, Sylvie HAMON, Pierre LE GRAND, Marguerite ANSQUER, Denis BRELIVET, Jean-Michel LE QUEAU.

Absents excusés: René LATOUCHE, Denise KERVEVANT et Claire GENDRON, ayant respectivement donnés procuration à Sylvie HAMON, Denis BRELIVET et Marguerite ANSQUER.

Secrétaire de séance : Sylvie HAMON

La convocation a été adressée individuellement le 10 décembre 2008 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le 15 décembre 2008 à 18h30.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h30.

**DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE L'AULNE**

---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Marguerite ANSQUER pour représenter la commune au sein de la Commission locale de l'eau du SAGE de l'Aulne.

**NOMINATION D'UN REGISSEUR TITULAIRE ET D'UN REGISSEUR SUPPLEANT**

---

Monsieur le Maire expose la nécessité de remplacer Madame Marie-Laurence RIOU, régisseur suppléant, et Monsieur Gilles SALAÛN, régisseur titulaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, désigne :

- \* Mademoiselle Amélie LEON, Régisseur titulaire.
- \* Monsieur Jean-Pierre AUBERT, Régisseur suppléant

**SUPPRESSION DE LA REGIE DE PIN'S**

---

Compte tenu de son inutilisation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de la suppression de la régie de pin's.

## **GROUPAMA, CONTRAT D'ASSURANCE POUR LE PERSONNEL**

---

Monsieur Le Maire expose les conditions du contrat et les formules proposées par Groupama concernant l'assurance du personnel lors des déplacements avec leur voiture personnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, décide de souscrire à la formule tous risques sans franchises pour un montant de 367.76€

## **DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET EAU**

---

### COMMUNE DE SAINT-COULITZ

Imputation	Désignation	Libellé
D6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratifs	2855.00€
D61523	Entretien de voies et réseaux	-2855.00€

### EAU DE SAINT-COULITZ

Imputation	Désignation	Libellé
D74	Subventions d'exploitation	2855.00€
D605	Achats d'eau	2185.00€
D628	Divers	670.00€

## **DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET COMMUNE**

---

Imputation	Désignation	Libellé
D673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	164.77€
D61551	Entretien matériel roulant	-164.77€

## **CONVENTION AVEC CHATEAULIN**

---

Monsieur Le Maire présente la convention.

Celle-ci autorise les enfants saints-coulitziens à accéder à la piscine de Châteaulin et aux activités loisirs au même tarif que les Châteaulinois.

La commune participera aux frais de fonctionnement à hauteur de 1.40€ par an et par habitant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la Convention.

## **SUBVENTION 2008**

---

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Associations des personnes âgées : 150€
- Comité d'Animation Sant Kouled : 250€

## **REVISION DES TARIFS COMMUNAUX**

---

Après lecture des tarifs par Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité et après avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs communaux comme suit :

**Photocopies** : 0.15€

**Location salle polyvalente :**

Personne de Saint-Coulitz : 40€  
Personne extérieur : 75€  
Association de la commune : gratuit  
Association extérieure : 75€

**Prêt de panneaux « Travaux » :**

Petit : caution : 100€  
Grand : caution : 150€

**Concession cimetière (20 ans) :**

Personne de Saint-Coulitz : gratuit  
Personne extérieure : un emplacement : 110€  
deux emplacements : 260€

**Mini concession :**

Personne de Saint-Coulitz : gratuit  
Personne extérieure : 100€

**Colombarium :**

Personne de Saint-Coulitz : gratuit  
Personne extérieure (10 ans): 150€

**Transport scolaire (par trimestre) :**

1 enfant plein tarif : 60€  
1 enfant demi-tarif (matin ou soir):30€  
  
2 enfants plein tarif : 90€  
2 enfants demi-tarif (matin ou soir): 45€  
  
3 enfants plein tarif : 105 €  
3 enfants demi-tarif (matin ou soir):52.50€

**Tarif de l'eau :**

Part communale : 0.13€/m3

**Tarif assainissement :**

Part communale : 1.20€/m3

# **ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) POUR LE PERSONNEL**

---

Le Maire présente l'organisme et ces prestations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'adhérer au CNAS.

## **RAPPORT SOCOTEC SUR L'ATELIER COMMUNAL**

---

Le rapport pointe de nombreux manquements en termes de sécurité. L'atelier communal n'est donc pas habilité à recevoir du public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire venir la Commission de sécurité afin d'étudier les différentes possibilités pour sa mise aux normes.

## **PRIX DES MAISONS FLEURIES**

---

Monsieur le Maire indique la nécessité de définir des prix aux trois premiers gagnants de chaque catégorie. Il propose de récompenser les trois premiers comme suit :

1<sup>ère</sup> catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue :  
1<sup>er</sup> : 30 € de bon d'achat  
2<sup>ème</sup> : 20 € de bon d'achat  
3<sup>ème</sup> : 20 € de bon d'achat

2<sup>ème</sup> catégorie : Talus et décor floral installé sur la voie  
1<sup>er</sup> : 30 € de bon d'achat  
2<sup>ème</sup> : 20 € de bon d'achat  
3<sup>ème</sup> : 20 € de bon d'achat

3<sup>ème</sup> catégorie : Camping privé, tous commerces et services avec décor fleuri  
1<sup>er</sup> : 30 € de bon d'achat  
2<sup>ème</sup> : 20 € de bon d'achat  
3<sup>ème</sup> : 20 € de bon d'achat

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, ces prix.

Fin de séance à 19h15.

---